

## J occupe a appartement ou mon nom ne figure pas

Par katou\_old, le 09/10/2007 à 12:47

merci pour la rapiditée de votre réponse j aimerais savoir si j ai un recours

- > étant donné que je paie le loyer depuis plusieurs années à mon nom si non la
- > société doit elle me laisser du temps pour retrouvez un logement et quelles
- > procédure doit elle faire pour me donner congé merci par avance de votre réponse

## Par cendrillon76\_old, le 09/10/2007 à 14:29

Votre propriétaire ou l'agence qui vous loue votre appartement doit vous envoyer une lettre en recommandée avec accusé de réception vous précisant votre péavis qui normalement est notifié sur votre bail (3 ou six mois)